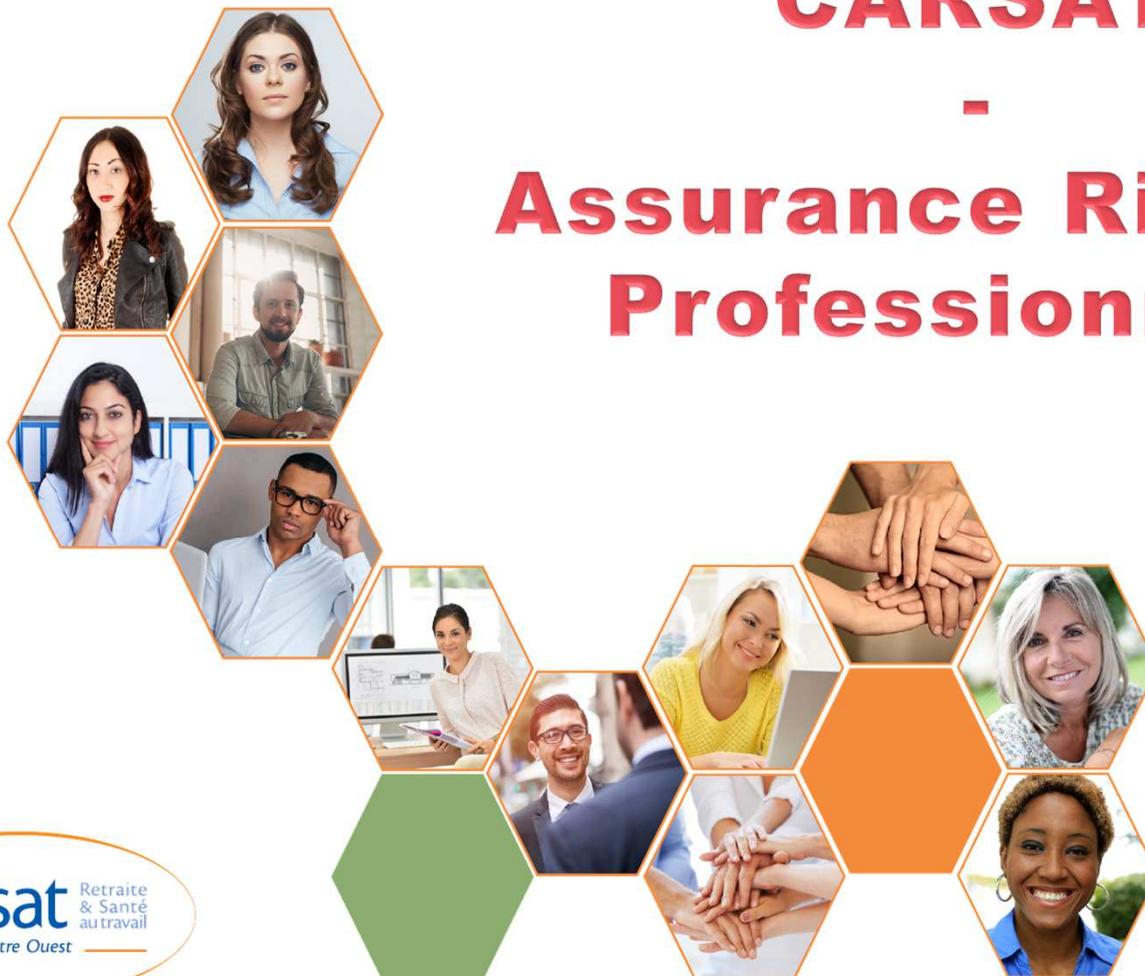


CESV – 27 juin 2018

CARSAT

-

**Assurance Risques
Professionnels**





CARSAT du Centre Ouest

Etablissement privé chargé d'une mission de service public





La branche AT - MP

Gestion des dommages corporels liés au travail





Département Assurance Risques Professionnels

Rôles et Missions des CARSAT

(Article L215-1 du code de la Sécurité Sociale)



- > Développer et coordonner la prévention des risques professionnels dans les entreprises
- > Concourir à l'application des règles de tarification des AT/MP

C'est à dire :

- diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- améliorer les conditions de travail.





Département Assurance Risques Professionnels : Prévention

Droits

- > **Réglementaires**
 - Accès aux entreprises
 - Demande de toute mesure justifiée de prévention
 - Procéder à toutes enquêtes en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité

- > **Financiers**
 - L'injonction et la majoration du taux de cotisation AT/MP





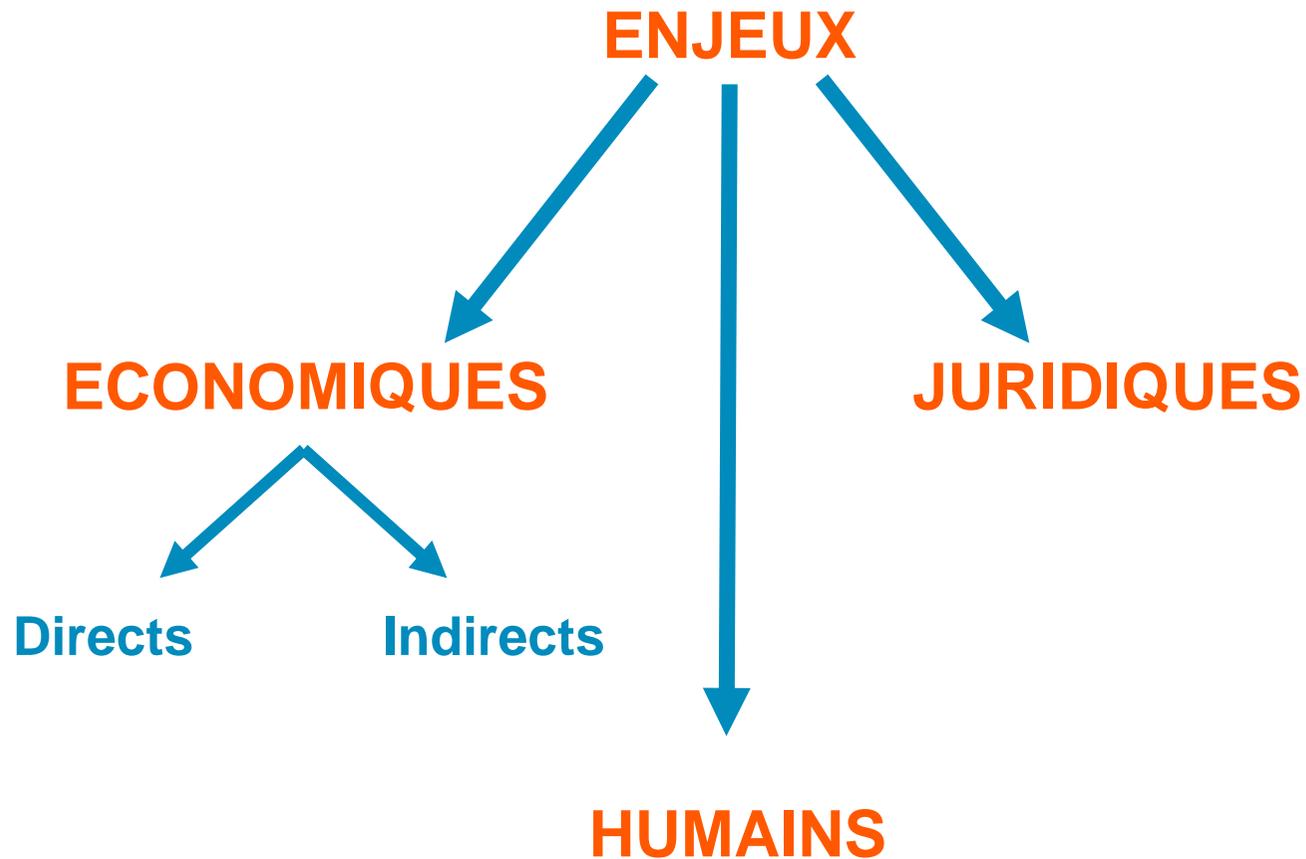
La démarche de prévention des risques professionnels





Les enjeux de la prévention

Pourquoi faire de la prévention des risques professionnels ?





Enjeux humains

Coût pour l'accidenté

- Blessure
- Douleurs
- Handicap
- Mort
- Perturbation du moral des personnes
- Absences répétées
- Perte d'emploi
- Impact sur la cellule familiale





Enjeux humains

Stats en France en 2015

18 775 282 salariés ↗

- 624 525 accidents avec arrêt ↗
- 36 046 accidents avec IP (1 à 100%) ↘
- 50 960 maladies professionnelles ↘
- 555 accidents mortels du travail ↗
- 381 décès faisant suite à maladie professionnelle ↗
- 276 accidents mortels de trajet. ↘

↑, ↓, ↗, ↘, ⇔ = tendances par rapport à 2014

Source : CNAMTS-DRP Tableaux de synthèse sinistralité 2015, 2016-096





Enjeux humains

Stats en France en 2015

En moyenne tout se passe comme si, pendant une année, au cours des heures de travail, il y avait :

1 accident avec arrêt de plus de 24h environ
toutes les **20 secondes**

1 accident avec incapacité permanente environ
toutes les **2 minutes**

1 accident mortel environ
toutes les **3 heures**





Enjeux humains

Stats en France en 2015

En France, chaque année,

1 salarié sur 29

a un accident du travail avec arrêt





Enjeux humains

Stats AT/MP

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>

→ Recherche par code APE-NAF

Synthèses et analyses statistiques de la sinistralité par CTN

Statistiques sur les accidents du travail

Statistiques sur les accidents de trajet

Statistiques sur les maladies professionnelles

Recherche par code APE-NAF

Recherchez les statistiques sur la sinistralité et par catégorie de risque (accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle) à partir du code APE-NAF de votre choix, pour l'ensemble de ce code NAF ou seulement pour la partie de ce code NAF qui relève du CTN sélectionné.

A noter que si le code NAF est peu ou pas représenté dans le CTN demandé, seule la fiche du code NAF complet (sur l'ensemble des CTN) est affichée.

Saisissez le code APE-NAF de votre choix :

Exemple : 2920Z

Toutes les années disponibles ▾

Tous les CTN ▾

Rechercher





Enjeux économiques

- > Coûts directs
 - Impact du taux de cotisation AT/MP

- > Coûts de régulation
 - Absentéisme et turn-over
 - Écarts de productivité
 - Effets sur la production

- > Coûts stratégiques
 - Dégradation de la compétitivité des prix, de la cohésion sociale, de l'image de l'entreprise, etc.

Coût financier indirect pour l'entreprise
= **3 à 7** x coût direct





Enjeux juridiques

Une obligation réglementaire : code du travail

L 4121-1 : Obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

⇒ Obligation de résultats

L 4121-3 : L'employeur (...) évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs

R 4121-1 : L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement

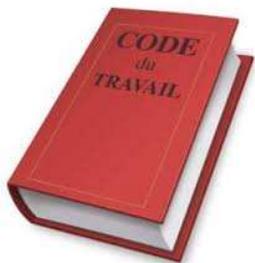




Responsabilités

- > Civile
 - Réparation des dommages causés :
 - obligation d'assurance contre le risque AT/MP
 - indemnisation forfaitaire de la victime ou des ayants droits

- > Pénale
 - Punition de l'auteur : infraction à un code ou un règlement, sanctionnée par un tribunal judiciaire





Démarche de prévention

Définition

- > La prévention des risques professionnels :
 - Ensemble des mesures et des moyens techniques, organisationnels et humains mis en œuvre pour éviter l'accident ou la maladie au travail dans le respect des Principes Généraux de Prévention (éviter, évaluer, réduire, maîtriser)

- > Intérêts :
 - Agir sur le danger pour le supprimer ou, à défaut, le réduire
 - Agir sur l'exposition des travailleurs pour la supprimer ou, à défaut, la réduire.



Offre de service de la **CARSAT**





Offre de service

Interlocuteur : Contrôleur de sécurité

- Mesurer, évaluer, diagnostiquer la situation de votre entreprise.
 - Préconiser des actions de prévention appropriées.
 - Étudier la possibilité d'attribuer des aides financières.
- Former à la prévention des risques professionnels.
- Réaliser des enquêtes « accidents du travail » ou « maladies professionnelles ».



Mickaël REMONDIÈRE
05.49.11.97.64
Secteur Nord Vienne



Benoît RAYMONDEAU
05.49.11.97.63
Secteur Sud Vienne



CIRP

> Centre d'information des risques professionnels

- accompagne dans une démarche de recherche sur internet (I.N.R.S., sites spécialisés hygiène et sécurité du travail, etc.)
- apporte une réponse à vos questions techniques et juridiques sur le champ de la prévention des risques professionnels
- propose une assistance documentaire et procure la documentation I.N.R.S. (brochures, affiches, vidéos)
- propose l'assistance de techniciens
- participe aux journées de sécurité des entreprises avec la tenue d'un stand de documentation et une aide à la navigation sur des sites spécialisés
- rencontre des enseignants des lycées techniques et professionnels pour leur présenter les productions INRS rattachés aux différentes filières.



Démarche de prévention

Unités techniques : CIMP / LIC

> Centre Interrégional de Mesures Physiques

- évaluer les risques physiques (ventilation, bruit, éclairage, vibrations, glissance des sols, rayonnements ionisants, ambiances thermiques)
- avis technique sur devis ou CDC
- conseil en matière de CLST

> Laboratoire Interrégional de Chimie

- prélèvements et analyses de poussières, vapeurs, etc.

⇒ **Mesures et / ou conseils pour réduire ou supprimer les nuisances**





Formation

- formations catalogue :
 - démarches, méthodes et outils de prévention
 - organisation et management de la prévention
 - risques spécifiques : TMS, RPS, Risque Chimique
 - secteur spécifique : BTP / AAP
 - formations sur mesure
- ⇒ **Formation sur la prévention afin d'agir sur les AT/MP**
- habilitation d'organismes de formation



Aides financières

Les entreprises peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'aides financières pour mener à bien leur projet d'investissement dans la prévention des risques professionnels

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- > Avoir au moins un salarié et être cotisant au régime général couvert par l'Assurance Maladie Risques Professionnels.
- > Être à jour de ses cotisations sociales.
- > Avoir évalué les risques et élaboré le document unique régulièrement mis à jour.
- > Avoir informé et consulté l'instance représentative du personnel compétente en matière de prévention sur le projet concerné.
- > Ne pas avoir fait l'objet d'une injonction ou d'une majoration.
- > Pouvoir fournir les pièces justificatives à l'aide financière sollicitée selon la liste communiquée par la Carsat.



Aides Financières Simplifiées

Objectif : diffusion de solutions de prévention éprouvées

- ◇ **Entreprises < 50 salariés**
- ◇ **Subvention maximum de 70% dans la limite de 25k€**
- ◇ **Durée : 1 an maximum**
- ◇ **Chaque AFS précise :**
 - les risques professionnels concernés
 - les mesures de prévention pouvant donner lieu à financement
 - les entreprises ciblées, notamment en termes d'activité

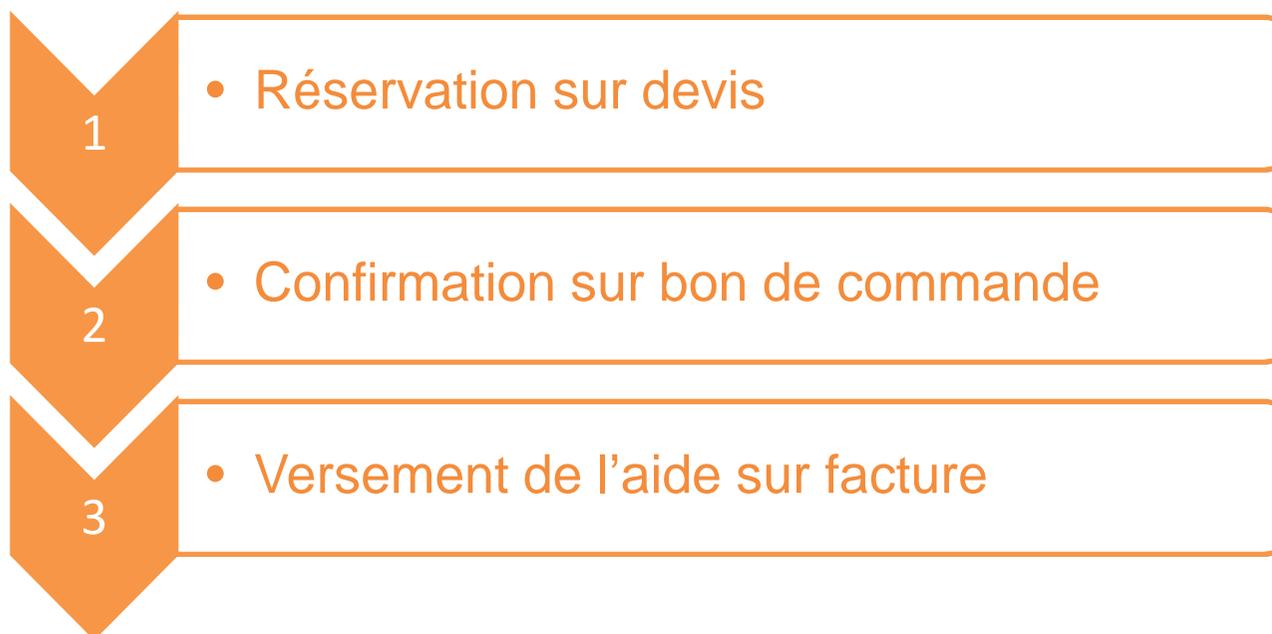


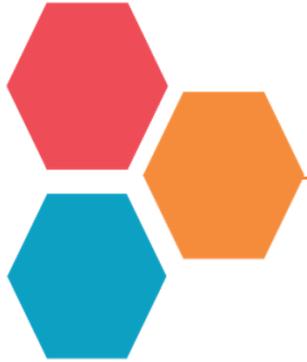
Conditions d'attribution

◇ Eligibilité

- Répondre aux critères administratifs et techniques
- Fournir les pièces justificatives dans les délais

◇ Etapes





Conditions d'attribution

En 2018, les AFS nationales disponibles :

- ◇ **FILMEUSE +** : acquisition de dispositif de filmage de palettes automatisé
- ◇ **BATIR +** : acquisition de matériels améliorant la prévention des risques de chute et de TMS ainsi que les conditions d'hygiène sur les chantiers
- ◇ **STOP AMIANTE** : acquisition de matériels de protection pour les travaux d'entretien et de maintenance susceptibles de libérer des fibres d'Amiante



Conditions d'attribution

En 2018, les AFS nationales disponibles :

- ◇ **AIRBONUS** : systèmes de protection des salariés contre les émissions de gaz et fumées d'échappement en garage de réparation automobile et en centre de contrôle technique
- ◇ **TMS PROS DIAG** : prestations dans le cadre d'une démarche de prévention des Troubles Musculo Squelettiques
- ◇ **TMS PROS ACTION** : acquisition de matériels identifiés dans un plan d'action contre les TMS



Conditions d'attribution

◇ Eligibilité

- Effectif + Code risque
- Risques concernés et mesures de prévention souhaitées
- Disponibilité financière de la CARSAT
- Pas de matériel d'occasion ou leasing
- Aucune action menée, réalisée ou commandée avant la date de début de contrat, ne sera prise en compte

◇ 1 ou 2 points financés + 1 point non-financé

Instruction du contrat d'adhésion

1

- Demande écrite de l'entreprise

2

- Présentation de l'AFS et de la procédure d'instruction du contrat et visite des locaux

3

- Définition des mesures financées et non-financée

4

- Rédaction et validation du contrat

5

- Paiement au solde du contrat

AFS Cisergo

- ⊞ S'adresse aux entreprises, de moins de 50 salariés, répondant au numéro de risque : 930 DB : Coiffure – Travail du cheveu – Fabrication de postiches.
- ⊞ Porte sur des ciseaux ergonomiques sans anneaux ou anneaux rotatifs.
- ⊞ Conditionnée à une Formation obligatoire (subventionnée) d'une durée minimum d'une journée à l'utilisation des ciseaux ergonomiques sans anneaux ou anneaux rotatifs.
- ⊞ Subvention :
 - Subvention à 70% pour la formation et achat de ciseaux et 40% pour les fauteuils (montant maximum de 3000 €)
 - Plusieurs demandes de réservation peuvent être effectuées dans la limite du plafond.



AFS Régionales 2018

AFS Industrie

- ◊ S'adresse à toutes les entreprises, de moins de 50 salariés, du Centre Ouest désirant mettre en œuvre des plans d'action visant à réduire l'exposition à des facteurs de risque à effets différés :

- ◊ Elle porte sur :
 - Pour les **TMS** : les aménagements de postes de travail et les équipements de travail

 - Pour les **CMR** : l'acquisition de tout procédé concourant à la substitution et tout système concourant à la réduction de l'exposition des salariés aux ACD ou CMR

 - Pour le **risque machine** : l'amélioration de la sécurité sur les machines en service – aide

AFS Aide à la personne

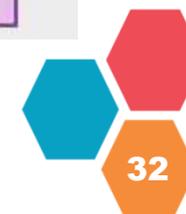
- ◊ S'adresse aux entreprises du CTR 3 et plus particulièrement : les entreprises du CTN I (Activités de services 2) concernées par le plan régional « Aide à la personne »
- ◊ Elle porte sur :
 - Toutes aides techniques permettant la réduction des **TMS** et autres risques
 - Les accompagnements permettant la réduction des **TMS/RPS**
 - Tout équipement et formation permettant la réduction du **risque routier**
 - Les accompagnements permettant la prise en compte de la **prévention des risques professionnels**



AFS Nationales et Régionales

<http://www.carsat-centreouest.fr/carsatpubv2/index.php/entreprise>

The screenshot shows the Carsat Centre Ouest website interface. At the top left is the Carsat logo with the text 'Retraite & Santé au travail Centre Ouest'. To the right, it says 'VOTRE CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL' and 'ORGANISME DE SÉCURITÉ SOCIALE - ASSURER LA RETRAITE ET PROTÉGER LA SANTÉ'. A navigation dropdown menu is open, showing 'Entreprise' selected. Below this is a main navigation bar with tabs: 'Conseil Retraite', 'Prévention', 'Formations', 'Documentation', 'C.I.M.P.', 'Tarification', and 'Dor'. The 'Prévention' tab is active, and its dropdown menu is open, listing 'Orientations 2014 - 2017', 'Aides Financières Simplifiées [A.F.S.]', 'Statistiques ARP', 'Intervenants prévention', 'Manifestations', and 'Partenariats'. The 'Aides Financières Simplifiées [A.F.S.]' item is further expanded, showing 'A.F.S. Nationales', 'A.F.S. Régionales', and 'Autres A.F.S.'. The 'A.F.S. Nationales' item is also expanded, showing 'TMS PRO', 'air BONUS', 'Stop Amiante', 'Bâtir +', and 'L'aide Filmeuse+'. On the left side, there is a 'Entreprises' banner. At the bottom right, there is a small box mentioning 'l'OPPBTP et l'ARS Nouvelle'.





Contrat de Prévention

Objectif : inciter à réaliser un projet concret de prévention

- ◇ Entreprises < 200 salariés
- ◇ Avance transformable en subvention ($15\% \leq \leq 70\%$)
- ◇ Durée : 3 ans avec possibilité d'un avenant d'un an
- ◇ Convention Nationale d'Objectifs (CNO) valide
- ◇ Chaque CNO précise :
 - les risques professionnels concernés
 - les mesures prioritaires de prévention pouvant donner lieu à financement
 - les codes risques des entreprises ciblées
 - le contenu du contrat

Contrat de Prévention

Instruction du projet de contrat

1

- Demande écrite de l'entreprise

2

- Présentation de la CNO et procédure instruction du contrat

3

- Diagnostic des risques

4

- Définition des objectifs du contrat et du plan d'action

5

- Rédaction et validation du contrat (délai administratif incompressible de 2 mois) + paiement de l'avance

6

- Bilan du contrat et paiement du solde



Contrat de prévention : CNO

<https://www.ameli.fr/vienne/employeur/tableau-cno>

LANCEZ VOTRE RECHERCHE

RECHERCHER

Référence	Libellé	Date d'expiration	Codes risques concernés	CTN concernés	Fichier
A105	Forge et fonderie	22/07/2019	271ZF, 275EB, 284AD	A - Industries de la métallurgie	 PDF, 428.15 Ko
A106	Chaudronnerie-tuyauterie	31/12/2019	283CG,283CH	A - Industries de la métallurgie	





**Merci de votre
attention**

